



## 15ème législature

<b>Question N° :</b> <b>44542</b>	<b>De M. Jean-Pierre Vigier ( Les Républicains - Haute-Loire )</b>	<b>Question écrite</b>
<b>Ministère interrogé</b> > Éducation nationale, jeunesse et sports		<b>Ministère attributaire</b> > Éducation nationale et jeunesse
<b>Rubrique</b> >enfants	<b>Tête d'analyse</b> >Santé mentale des enfants	<b>Analyse</b> > Santé mentale des enfants.
Question publiée au JO le : <b>01/03/2022</b> Date de changement d'attribution : <b>21/05/2022</b> Question retirée le : <b>21/06/2022</b> (fin de mandat)		

### Texte de la question

M. Jean-Pierre Vigier attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports sur les conséquences psychologiques, psychiques et éducatives des différentes mesures sanitaires en vigueur chez les enfants. Les services hospitaliers pédopsychiatriques ont en effet accueilli un nombre croissant d'enfants pour qui les mesures sanitaires et autres protocoles en vigueur ont eu un effet psychologique particulièrement important. Très vite débordés, ces seuls services ne peuvent répondre aux besoins des enfants et les professionnels de l'enfance et du système éducatif ont vivement alerté les pouvoirs publics sur l'importance d'apporter une réponse durable à cette problématique de santé publique. Aussi, il lui demande ce qu'il compte mettre en place afin de répondre à cette situation particulière, dans l'intérêt des enfants.